

Sainte-Idre, le 3 août 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 3^e jour du mois d'août 2026 à 19h30 à l'édifice municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Idre, sous la présidence du maire Nelson Thériault.

Sont présent(e)s :

M. Guy Dupont, conseiller;	Siège # 1
M. Carl-Michaël Lévesque-Lemelin, conseiller;	Siège # 2
M. Olivier Lavoie, conseiller;	Siège # 3
Mme Nancy Lizotte, conseillère;	Siège # 4
M. Alain Delisle, conseiller;	Siège # 5

Absente :

Mme Emma Carpinteri, conseillère;	Siège # 6
-----------------------------------	-----------

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique. Est également présente Marie-France Lévesque directrice et greffière-trésorière.

1.Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h40 par le maire, M. Nelson Thériault.

124-08-2026

2.Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. **Ouverture;**
2. **Adoption de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026;**
4. **Correspondance;**
5. **Période de questions;**
6. **Administration;**
 - 6.1 Location de la salle communautaire;
 - 6.2 Dépôt du rapport de visite préventive des installations
 - 6.3 Caméras de surveillance
 - 6.4 Conseiller à la direction
 - 6.5 Mandat FQM
 - 6.6 Libération -Projet mise aux normes de l'aqueduc et égout 2024
7. **Finances;**
 - 7.1 Approbation comptes (juillet 2026)
 - 7.2 Paiement des factures excédent 1 500\$
 - 7.3 Liste des contrats de plus de 25 000\$
 - 7.4 Dépôt des états financiers et du rapport des vérificateurs pour l'année financière 2025
8. **Travaux publics;**
 - 8.1 Radar pédagogique
 - 8.2 Appel d'offres sur invitation #08-2026
 - 8.3 Appel d'offres : remplacement de ponceaux
9. **Aqueduc et eaux usées;**
 - 9.1 Entretien du Biosor
10. **Aménagement, urbanisme et développement;**
 - 10.1 Règlement numéro 361-2026 modifiant deux règlements d'urbanisme
 - 10.2 Demande de PIIA – 110 rue Veilleux
 - 10.3 Demande de PIIA – 14 rue de la Congère
 - 10.4 Demande de PIIA – 1 rue des Flocons

- 10.5 Demande de PIIA – 5 rue de la Boule de Neige
- 10.6 Demande de PIIA – 8 rue de la Congère
- 10.7 Projet - Acquisition de l'église
- 11. Loisirs et cultures;**
- 11.1
- 12. Divers;**
- 12.1 Nomination d'un membre d'un comité
- 13. Période de questions;**
- 14. Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par Alain Delisle appuyé par Nancy Lizotte et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que présenté tenue le 3 août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

125-08-2026 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026

Il est proposé par Guy Dupont appuyé par Olivier Lavoie et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Correspondances

4.1 Invitation à la rencontre de travail du Plan climat et transition socio écologique de la MRC de La Matapédia

La directrice dépose une invitation afin de participer à la séance de travail du Plan climat et de la transition socioécologique de la MRC de La Matapédia, qui se tiendra le jeudi 24 septembre prochain, de 9h00 à 15h00.

4.2 Correspondance d'Hydro-Québec

La directrice générale dépose une correspondance reçue d'Hydro-Québec concernant les dommages causés à ses installations.

Dossier à suivre.

4.3 Correspondance d'une demande citoyenne

La directrice dépose une demande citoyenne. Un suivi sera fait avec le citoyen.

4.4 Suivi dossier PAVL volet sécurisation – Ponceau rue de la Poudreuse

La directrice générale informe le conseil que le gouvernement du Québec a modifié les critères servant à établir le taux d'aide financière accordé dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement – Sécurisation et soutien.

Pour la programmation 2025-2027, le taux d'aide financière était établi en fonction de la richesse foncière uniformisée (RFU), ce qui permettait à la municipalité de bénéficier d'un taux d'aide financière de 85 %.

À compter de la programmation 2026-2028, le calcul est désormais basé sur les quintiles de l'Indice de vitalité économique des territoires (IVE). En vertu de cette nouvelle méthode de calcul, le taux d'aide financière applicable à la municipalité est établi à 60 %, soit une diminution de 25% par rapport à la programmation précédente.

Cette modification aura un impact important sur les prochaines demandes de subvention déposées par la municipalité.

Dossier à suivre.

5. Période de questions des citoyens

Aucune question n’est adressée au conseil

6. Administration

6.1 Location de la salle communautaire;

Une demande citoyenne a été reçue visant la location permanente de la salle communautaire afin d'y établir un service de garde subventionné.

La citoyenne souhaite entreprendre les démarches nécessaires afin de s'assurer que le bâtiment est conforme aux exigences applicables et que les assurances requises pourront être obtenues en vue de l'exploitation d'un service de garde sécuritaire.

Les membres du conseil se montrent favorables au projet. Toutefois, avant de se prononcer davantage, ils souhaitent obtenir des informations supplémentaires concernant les exigences réglementaires applicables au bâtiment. Une visite des lieux pourra être effectuée par les intervenants concernés afin d'évaluer la faisabilité du projet.

Dossier à suivre.

126-08-2026

6.2 Dépôt du rapport de visite préventive des installations

- Considérant qu’un inspecteur des Fonds d’assurance des municipalités du Québec a procédé à l’inspection des bâtiments municipaux le 16 juillet dernier et que celui-ci a recommandé certaines modifications afin d’améliorer la sécurité des bâtiments;
- Considérant qu’une échéance d’exécution a été déterminée par l’inspecteur et que trois modifications doivent être effectuées afin de respecter les recommandations émises;
- Considérant qu’une des recommandations concerne l’abattage d’arbres situés à proximité d’un fil électrique et que ces travaux doivent être réalisés par un arboriculteur;

Il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Guy Dupont et résolu d’accepter la soumission de la compagnie Services S.G Inc. au montant de 1 034,78 \$, taxes incluses, afin de procéder à l’abattage de certains arbres et à l’élagage de branches, conformément aux recommandations formulées par l’inspecteur des Fonds d’assurance des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

127-08-2026

6.3 Caméras de surveillance

- Considérant que le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 6 juillet 2026, la résolution no 117-07-2026 autorisant l'installation de caméras de surveillance aux bâtiments municipaux;
- Considérant que le technicien informatique de la MRC de La Matapédia possède les compétences et les licences requises pour réaliser ces travaux, lesquels ont déjà été effectués dans plusieurs municipalités de la vallée;
- Considérant que le coût total du projet est estimé à environ 2 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Olivier Lavoie, appuyé par Nancy Lizotte et résolu :

Que le conseil municipal autorise le technicien informatique de la MRC de La Matapédia à procéder à l'installation d'un système de caméras de surveillance aux bâtiments municipaux.

Que les caméras soient installées aux emplacements suivants, ou à tout autre emplacement jugé approprié lors de l'installation :

- extérieur de la salle communautaire et du bureau municipal;
- extérieur du garage municipal;
- haut du corridor du bureau municipal;

Que la dépense reliée à l'acquisition des équipements et leur installation soit imputée au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

128-08-2026

6.4 Conseiller à la direction

Considérant que le conseil juge opportun de retenir les services d'un conseiller à la direction afin d'accompagner la Municipalité dans un dossier administratif nécessitant le recours à une ressource externe;

Considérant que la réalisation de ce mandat requiert un accès aux documents, aux renseignements et aux ressources professionnelles de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Nancy Lizotte et résolu:

Que le conseil municipal mandate Monsieur Mario Lavoie à titre de conseiller à la direction afin d'accompagner la Municipalité dans la réalisation du mandat qui lui est confié;

Que Monsieur Lavoie soit autorisé, dans le cadre de son mandat, à consulter tout document et renseignement nécessaire à son exécution, à communiquer avec les ressources professionnelles de la Municipalité lorsque requis, à représenter la Municipalité auprès du comité de travail et effectuer toute démarche utile à la réalisation de son mandat, avec la collaboration de la direction générale, le maire et des employés municipaux.

Que les honoraires professionnels et les dépenses autorisées soient payés conformément aux modalités convenues au contrat de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

129-08-2026

6.5 Mandat FQM

Considérant que la municipalité en membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

Considérant que la FQM offre aux municipalités membres des service professionnels, notamment des services d'accompagnement et de soutien juridique;

Considérant que la municipalité souhaite pouvoir bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement professionnel offert par la FQM lorsque requis;

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Alain Delisle et résolu de mandater la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de recourir à ses services professionnels, selon les besoins de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

130-08-2026

6.6 Libération -Projet mise aux normes de l'aqueduc et égout 2024

Considérant que certaines sections de tourbe du projet d'aqueduc et d'égout n'ont pas pris adéquatement;

Considérant que l'entrepreneur propose de corriger la situation par un ensemencement hydraulique des surfaces concernées;

Il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Carl-Michael Lévesque Lemelin et résolu d'accepter la réalisation des travaux d'ensemencement hydraulique, avec une inspection de suivi prévue le 11 septembre avant la libération de la retenue de 7 685\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Finances
7.1 Approbation comptes (Juillet 2026)

131-08-2026

Considérant que la greffière-trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées lors du mois de juillet et que celui-ci totalise 47 805.55\$

En conséquence il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Nancy Lizotte et résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois de juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Paiement des factures excédent 1 500\$

132-08-2026

Il est proposé par Olivier Lavoie, Carl-Michaël Lévesque-Lemelin appuyé par et résolu d'autoriser le paiement des factures suivantes au coût total de 39 069.86\$ (taxe incluse) puisqu'elles excèdent 1 500\$.

Liste des factures de plus de 1 500\$

Fournisseur	No facture	Description	Total
9261-9923 QUEBEC INC.	2427	Travaux de pelle	1 673.36\$
CERTIFIED LABORATORIES	3080444	Garage	1 932.33\$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉ	10834	Honoraires	1 940.47\$
Harnois Énergies	44267896	Diesel	5 425.22\$
LE GROUPE GESFOR POIRIER, PINCHIN INC	FAD104058	Honoraires	1 521.70\$
LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC	FT58480	Abat-poussières	23 873.41\$
MRC DE LA MATAPÉDIA	35764	Téléphonie	2 703.37\$

Total : 39 069.86\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Liste des contrats de plus de 25 000\$

Il y a aucun fournisseur avec lequel il y a un contrat de plus de 25 000\$ pour le mois de juillet.

7.4 Dépôt des états financiers et du rapport des vérificateurs pour l'année financière 2025

En l'absence de monsieur Christian Gendron, de la firme Mallette, Société en nom collectif de comptable agréés, Marie-France Lévesque, directrice générale et

greffière trésorière de la municipalité présente sommairement les états financiers compris entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 janvier 2025 pour la municipalité de Sainte-Irène.

8. Travaux publics
8.1 Radar pédagogique

133-08-2026

Considérant que la Municipalité souhaite faire l'acquisition de deux afficheurs de vitesse afin d'améliorer la sécurité routière sur son territoire;

Considérant que deux fournisseurs ont déposé les propositions suivantes :

Kalitec	10 460,00 \$
Signal	9 209,00 \$;

Considérant que la proposition de Signal, au montant de 9 209,00 \$, taxes en sus, constitue la plus basse soumission conforme;

En conséquence, il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Guy Dupont et résolu d'octroyer le contrat à Signal services Inc. pour l'achat de deux (2) afficheurs de vitesse, au montant de 9 369,00 \$, excluant les taxes. Que cette dépense soit imputée au solde disponible de la contribution financière de EDF.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

134-08-2026

8.2 Appel d'offres sur invitation #08-2026

Considérant que la municipalité de Sainte-Irène a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le nettoyage des fossés;

Considérant que trois invitations ont été transmises par courriel et qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre, soit la compagnie 9261-9923 Québec Inc;

En conséquence, il est proposé par Carl-Michaël Lévesque Lemelin, appuyé par Olivier Lavoie et résolu d'octroyer le contrat de nettoyage de fossés à l'entreprise 9261 9923 Québec Inc au montant de 29 990\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

135-08-2026

8.3 Appel d'offres : remplacement de ponceaux

Considérant que la Municipalité prévoit le remplacement du ponceau du rang Couturval ainsi que des deux ponceaux du chemin du Lac-Gauthier;

Considérant qu' une estimation budgétaire préliminaire évalue le coût des travaux à environ 45 000 \$ pour le ponceau du rang Couturval et à 175 000 \$ pour les deux ponceaux du chemin du Lac-Gauthier;

Considérant que les sommes disponibles provenant du fonds de la carrière et sablière permettent de financer le remplacement du ponceau du rang Couturval;

Considérant que le conseil souhaite procéder au remplacement du ponceau du rang Couturval et reporter sa décision concernant les ponceaux du chemin du Lac-Gauthier à une prochaine séance ultérieure;

En conséquence, il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Nancy Lizotte et résolu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de remplacement du ponceau du rang Couturval. Que la dépense soit financée à même les sommes disponibles du fonds de la carrière et sablière et que le dossier

relatif au remplacement des ponceaux du chemin du Lac-Gauthier soit reporté pour discussion à une prochaine séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Aqueduc et eaux usées

9.1. Entretien du Biosor

Reporté

10. Aménagement, urbanisme et développement

10.1 Règlement numéro 361-2026 modifiant deux règlements d'urbanisme

Reporté

136-08-2026

10.2 Demande de PIIA – 110 rue Veilleux

Considérant que le demandeur souhaite effectuer des travaux de rénovation comprenant le remplacement du revêtement de toiture, le remplacement de huit (8) fenêtres ainsi que la transformation du dortoir en trois (3) chambres à coucher nécessitant une mise aux normes de l'installation septique;

Considérant qu' à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Alain Delisle et appuyé par Nancy Lizotte, il est résolu de délivrer le permis tel que demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

137-08-2026

10.3 Demande de PIIA – 14 rue de la Congère

Considérant que le demandeur souhaite procéder à l'implantation d'un pavillon de jardin de 3.35 mètres par 4.26 mètres, fixé sur une dalle de béton, avec des murs en bois et une toiture en acier émaillé;

Considérant qu' à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Alain Delisle et appuyé par Olivier Lavoie, il est résolu de délivrer le permis tel que demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

138-08-2026

10.4 Demande de PIIA – 1 rue des Flocons

Considérant que la demanderesse souhaite remplacer deux (2) cylindres de béton par deux (2) pieux vissés pour la résidence située au 1 rue des Flocons;

Considérant qu' à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Carl-Michaël Lévesque-Lemelin et appuyé par Guy Dupont, il est résolu de délivrer le permis tel que demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

139-08-2026

10.5 Demande de PIIA – 5 rue de la Boule de Neige

Considérant que le demandeur souhaite construire un abri à aire ouverte attenant au mur latéral gauche du garage d'une superficie

de 13.80 mètres carrés fixé au sol sur un pavé de dalles de béton à la résidence situé au 5 rue de la Boule de Neige;

Considérant qu' à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Guy Dupont et appuyé par Alain Delisle, il est résolu de délivrer le permis tel que demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140-08-2026

10.6 Demande de PIIA – 8 rue de la Congère

Considérant que les demandeurs souhaitent construire une habitation saisonnière de 90 mètres carrés comprenant deux (2) chambres à coucher, sur un terrain desservi par les services d'aqueduc et d'égout, dont le bâtiment sera fixé au sol sur des pilotis de béton, situé au 8 rue de la Congère;

Considérant qu' à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Alain Delisle et appuyé par Carl-Michaël Lévesque-Lemelin, il est résolu que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour la construction de l'habitation saisonnière conformément à la demande présentée, conditionnellement à ce que les pilotis de béton soient réalisés conformément aux informations soumises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

141-08-2026

10.7 Demande de PIIA – 24 rue de la Congère

Olivier Lavoie se retire des délibérations relatives à ce point et ne participe pas aux discussions ni à la décision.

Considérant que le demandeur souhaite construire un garage isolé à usage résidentiel d'une superficie de plancher de 32.70 mètres carrés, situé au 24 rue de la Congère;

Considérant que le demandeur souhaite également construire un patio en bois aux dimensions de 4.87 mètres X 4.87 mètres ;

Considérant qu' à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Alain Delisle et appuyé par Carl-Michaël Lévesque-Lemelin, il est résolu de délivrer le permis tel que demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Loisirs et cultures

Aucun sujet

12. Divers

142-08-2026

12.1 CRT

Il est proposé par Guy Dupont, appuyé par Carl-Michaël Lévesque Lemelin et résolu de nommer Alain Delisle à titre de membre du comité des relations de travail (CRT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Période de questions des citoyens

Aucune question n'est adressée au conseil.

143-08-2026

14. Levée de la séance

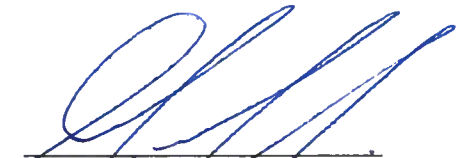
Il est proposé par Alain Delisle, appuyée par Nancy Lizotte et résolu de lever la séance à 21h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DONNÉE À SAINTE-IRÈNE
CE 4^e JOUR D'AOÛT 2026**



Nelson Thériault
Maire



Marie-France Lévesque
Directrice générale et greffière-trésorière

